

OPERATION CHANTIER ZERO CARBONE

LA COMPENSATION CARBONE C'EST MAINTENANT

Présentation

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France parmi l'ensemble des secteurs économiques. Il consomme actuellement environ 68 millions de tonnes d'équivalent pétrole, soit 42,5% de l'énergie finale totale. C'est chaque année plus d'une tonne d'équivalent pétrole consommée par chaque Français. Il génère 123 millions de tonnes de CO₂, soit 23% des émissions nationales. Ces émissions ont augmenté d'environ 15% depuis 1990. Chaque Français libère ainsi dans l'atmosphère environ deux tonnes de CO₂.

L'association Recherche Qualité Environnementale R.Q.E. qui regroupe des PME du bâtiment prépare le lancement officiel de son nouveau label « **Chantier Zéro Carbone** ». Il a pour principal objectif d'inciter ses adhérents à matérialiser leur engagement en faveur du développement durable dans leur activité à travers la mise en place :

- D'une politique environnementale impliquant tous les acteurs du chantier et passant par une réflexion sur le choix des produits, le mode opératoire, la gestion des déchets ...etc.

- D'outils pour minimiser l'impact environnemental en général et carbone en particulier de la réalisation de leur chantier ;
- D'une compensation carbone pour assurer la neutralité du chantier pour les émissions de GES issues de leurs travaux .

Concrètement, après avoir **mesuré les émissions de GES** générées par une activité (Fabrication, Fret, Energie....etc.) à travers la **calculatrice** et **cherché à réduire** ces émissions, la compensation consiste à financer un projet de réduction des émissions de **GES** ou de séquestration du carbone : énergie renouvelable, efficacité énergétique ou de reboisement, qui permettra de réduire, dans un autre lieu, un même volume de **GES**.

Le principe sous-jacent étant qu'une quantité donnée de carbone émise dans un endroit peut être « **compensée** » par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de carbone en un autre lieu.



info@rqe-france.org

www.rqe-france.org

*« Si vos projets
portent à un an,
plantez du riz, à
dix ans, plantez un
arbre. »*

*Poème chinois
500 av J.C.*





HANGARS LOSSIER ©Joëlle Mestas - IMAGERIE

Réalisation d'un chantier zéro carbone

L'association RQE à travers son label « Chantier Zéro Carbone » a pour mission d'encourager ses adhérents et ses partenaires, qui sont des PME du bâtiment, à prendre en compte le développement durable dans la réalisation de leurs chantiers à travers une diminution de leur empreinte carbone. Changer notre manière d'agir pour s'orienter vers une société sobre en carbone a un coût qu'il est possible de financer en faisant appel à un projet de compensation volontaire.

Dans le système de compensation carbone volontaire, le climat mondial est appréhendé dans sa globalité. Un volume de gaz à effet de serre (GES) émis dans un pays peut être « compensé » par une action qui permet de réduire un volume équivalent de GES ailleurs, dans le cadre d'un projet d'efficacité énergétique ou de mise en place d'énergie renouvelable en substitution d'une énergie fossile (l'utilisation de la biomasse par exemple en remplacement de fioul).

Les 4 étapes de l'opération Chantier Zéro Carbone :

- ◆ Calcul des émissions de CO₂ du demandeur issues de son chantier grâce à la calculatrice K ,
- ◆ Mise en place de mesures spécifiques sur ce chantier pour une forte réduction de ces émissions de carbone,
- ◆ Mise en place d'une action de compensation carbone volontaire en vue de s'assurer que l'empreinte carbone du chantier sera nulle ,
- ◆ Suivi et contrôle de l'opération par l'association RQE (le client doit avoir la garantie de la réalité du "gain de CO₂" obtenu grâce à son financement.).

RQE

Le label R.Q.E est né en 2007 , avec pour vocation de fédérer et de représenter tous les acteurs du bâtiment au sein d'une filière vertueuse.

Ils sont repartis en 3 collèges :

- Industrie et Commerce
- Maîtrises et Services
- Mise en œuvre et Finition

Par sa vision globale , la dynamique R.Q.E. engage tous les intervenants de l'acte de construire, à placer le développement durable au cœur de leur réflexion et de leur stratégie.

R.Q.E. fédère aujourd'hui plus de 30 entreprises agréées , représentant environ 90 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

La R.Q.E. en 5 points :

- Préserver le capital santé des hommes
- Réduire les causes de pollution
- Gérer et valoriser les déchets
- Economiser l'énergie
- Générer de la richesse

Rejoignez nous pour qu'ensemble nous fassions évoluer les usages dans notre domaine d'activité.